



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE

Direction départementale des territoires

Service biodiversité eau forêt

Synthèse des observations du public

*Objet : Projet d'arrêté portant autorisation d'introduction dans le milieu naturel de grand gibier de l'espèce Chamois (*Rupicapra rupicapra*) sur la commune de La Malène*

La participation du public relative au projet d'arrêté préfectoral visé en objet a été organisée par voie électronique sur le site internet des services de l'état en Lozère.

La mise en ligne a eu lieu le 4 juin 2018 et la période de participation s'est achevée le 25 juin 2018, le délai de 21 jours étant écoulé.

Aucune observation n'a été recueillie sur le site des services de l'État en Lozère durant la phase de consultation.